



Mairie de Barjouvillie

## NOTE D'INFORMATION Retenue scolaire 2024/2025 - Services périscolaires

Madame, Monsieur,

Les vacances estivales se profilent. Nous préparons activement la rentrée scolaire 2024. Elle aura lieu le **lundi 02 septembre 2024 à 8h20**. Vous pouvez inscrire, dès à présent, votre enfant dans les différents services périscolaires. A cet effet, vous trouverez ci-joint, la fiche d'inscription/sanitaire, les règlements et les tarifs. (disponible également sur le site de la commune, rubrique : enfance et jeunesse/ services périscolaires). Les règlements sont à conserver. Les seuls documents à retourner sont la fiche sanitaire, l'attestation d'assurance et l'avis de situation déclarative sur les revenus 2023 du foyer pour les barjouvillois avant le **15 juillet 2024**.

### ▪ Rythmes scolaires

Les enfants sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

### ▪ Restaurant scolaire

Chartres Métropole Restauration propose deux formules aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire : standard ou végétarien. Il faudra préciser sur la fiche sanitaire le type de repas souhaité pour votre enfant pour l'ensemble de l'année scolaire.

Les réservations de repas se feront uniquement, via votre compte, sur le site « mon espace famille » et devront intervenir avant le 10 du mois pour l'ensemble du mois suivant.

Date limite de réservation	Période de consommation
10 août	Du 01 au 30 septembre
10 septembre	Du 01 au 31 octobre
10 octobre	Du 01 au 30 novembre
10 novembre	Du 01 au 31 décembre
10 décembre	Du 01 au 31 janvier
10 janvier	Du 01 au 28 février
10 février	Du 01 au 31 mars
10 mars	Du 01 au 30 avril
10 avril	Du 01 au 31 mai
10 mai	Du 01 au 30 juin
10 juin	Du 01 au 04 juillet

monespacefamille.fr  
www.barjouvillie.fr

- Vous n'avez pas la possibilité d'annuler de repas. Cependant vous pouvez en faire la demande par mail si la commande de repas n'a pas encore été passée.

- Les demandes de dérogations exceptionnelles pour des motifs d'urgences doivent être faites par mail au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture et seront soumis au visa de Monsieur le Maire. Seul un repas de type standard sera servi et facturé au tarif Hors Commune.

### ▪ Garderie

La garderie est ouverte aux élèves fréquentant l'école maternelle, et uniquement le matin pour les élèves de l'école élémentaire sur réservation via « mon espace famille ». Il faut prévoir le goûter de votre enfant.

Horaires : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h00**

### ▪ Etude dirigée

L'inscription se fait par bimestre, tout bimestre commencé sera facturé. Il est procédé à une déduction uniquement lorsque l'élève est absent 4 jours consécutifs et pour raison médicale.

Horaires : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00** (sortie possible à 17h30).

### ▪ Règlement de vos factures périscolaires :

Le règlement peut être effectué par prélèvement automatique (mandat SEPA accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire et du règlement signé) ou selon les modalités détaillées au dos de votre facture.

### ▪ Centre aéré Mercredi, petites et grandes vacances (Toussaint, Hiver, Printemps et juillet)

Le Centre de Loisirs fonctionne le mercredi de 7h30 à 18h30 et l'inscription se fait à la journée auprès de la directrice de l'ALSH Charlotte Loisirs (06 82 76 87 64).

Je vous remercie d'apporter une attention particulière à la constitution des dossiers. En effet, faute de recevoir les dossiers dans les délais impartis avec les pièces demandées, le tarif hors commune sera appliqué.

### 👉 A vos agendas, une réunion d'information et d'échange se tiendra le **lundi 09 septembre à 18h15 à la salle du Conseil Municipal.**

Je vous souhaite un bel été et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
B. DELATOUCHE


